

En direct du conseil municipal De Tramayes le 21 mai 2021

Bulletin d'information n° 234

Dossier d'extension de la chaufferie

Afin d'accroître les capacités de stockage de gros matériels (tractopelle, tracteur, remorque ...) un permis de construire a été attribué pour faire une extension de la chaufferie communale sur la partie Nord. Cette extension mesure 70 m² avec un rangement en hauteur de 35 m². Elle sera construite en ossature bois et arrivera au niveau du toit actuel. La toiture de l'ensemble, chaufferie et extension, supportera des panneaux photovoltaïques pour une surface de l'ordre de 240 m² et une puissance de 36 kWc.

Après une consultation publique, le conseil municipal a décidé d'attribuer le lot *Photovoltaïque* à l'entreprise ALHENA SHOP pour un montant de 39 724,04 €HT et le lot *ossature* à l'entreprise NUGUES pour un montant de 55 202,25 €HT. Cette dernière confie en sous-traitance la partie maçonnerie à l'entreprise THIMON FRERES.

Ce dossier bénéficie d'une subvention de 16 621 € de la part de l'Etat. De fait, l'installation complète sera financée par la revente d'électricité et n'impacte pas la fiscalité communale.

Ecole du Bien Commun

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'enseignement supérieur, l'association en charge du dossier a confirmé le choix d'implantation sur Tramayes. A terme ce nouvel enseignement va occuper l'ancienne école élémentaire, la maison des associations et une partie de la résidence de Vannas. Il convient donc de prévoir des rénovations afin d'adapter ces bâtiments et les rendre moins énergivores.

Dossier PLUI

Le projet de PLUI, accessible par www.tramayes.com/plu, a été examiné par les Personnes Publiques Associées qui ont remis leurs rapports. L'ensemble sera à votre disposition lors de l'enquête publique qui débutera le 28 juin pour se terminer le 30 juillet. Vous êtes invités à découvrir le dossier et éventuellement à faire part de vos remarques au commissaire enquêteur.

Bâtiment C

Le cabinet ARCATURE, chargé par la communauté de communes du projet de rénovation du bâtiment C, a remis sous forme d'esquisses deux propositions d'aménagement qui sont transmises à l'Architecte des Bâtiments de France pour avis. Un dossier complet sur ce projet est à votre disposition sur le site www.tramayes.com/batimentC.

Hôtel restaurant le Commerce

Locataires de l'hôtel restaurant « Le Commerce », Monsieur et Madame CHARVET ont formulé une proposition d'achat pour un montant de 55 000 €. Comprenant que, pour le bon épanouissement de l'activité, il est préférable d'être propriétaire plutôt que locataire, le conseil municipal a accepté cette proposition. Nous espérons qu'avec cette nouvelle activité, nous aurons une dynamique supplémentaire sur notre commune.

Infos hors conseil municipal

Cabinet médical du Carillon

En fin d'année 2021, le cabinet médical du Carillon va connaître un profond changement. En effet après une carrière médicale très bien remplie sur notre secteur, le docteur Stéphane MARTIN fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre. Nombreuses sont les personnes qui vont le regretter et nous ne pouvons que le remercier pour cet engagement sans faille auprès de la population. Parallèlement, après 21 années passées à Tramayes, le docteur Aissatou JACQUET BAH va quitter le cabinet médical du Carillon pour exercer à Cluny, à proximité de son habitation. Elle remercie vivement les personnes qui l'ont accueillie, les docteurs Marie Paule HORAT, Stéphane MARTIN et Muriel GALIMI. Nous savons déjà combien elle va manquer, tout particulièrement à sa patientèle. Nous lui souhaitons de continuer à exercer encore longtemps son métier qui est indispensable à l'harmonie de nos territoires. Ces deux professionnels de santé remercient leurs patients d'avoir bien voulu leur faire confiance durant ces nombreuses années.

Bien entendu ces deux départs simultanés ne vont pas être sans conséquence sur le fonctionnement du cabinet médical. Les trois médecins, Virginie DECRAT, Agnès ROUBERT et Daniel JANDA, sont en recherche d'une formule permettant la continuité du service. Les élus sont en accompagnement de cette recherche qui nous concerne tous.

Nichoirs pour oiseaux

Afin d'accompagner la biodiversité, Monsieur Daniel MANGIN passe une partie de son temps à réaliser des nichoirs pour oiseaux. Il vient d'en fabriquer 8 pour la municipalité qui va pouvoir les placer en différents endroits de la commune. Nous le remercions pour ce geste généreux et invitons les tramayons à déposer quelques aliments dans ces nichoirs au gré de leurs promenades.

Application Panneau Pocket

Comme évoqué en Octobre dernier, la commune a pris un abonnement à *Panneau Pocket*. Le principe est simple : les infos de la municipalité, au lieu d'être visibles sur un panneau d'affichage à un seul point de la commune, sont maintenant consultables depuis l'application *Panneau Pocket* de votre téléphone



Comment y accéder ? Téléchargez l'application *Panneau Pocket* sur votre smartphone et définissez « Tramayas » en favori. A partir de là, vous aurez les informations en temps réel. Vous recevez des notifications instantanément sur votre portable pour toutes nouvelles alertes et informations. C'est l'information qui vient à vous !

Retrouvez également toutes les infos de Tramayas sur le site internet de la commune tramayas.fr.

Elections

Vous êtes inscrit sur les listes électorales ? vous êtes vacciné ? Vous êtes disponible le 20 ou 27 juin prochain ? soyez bénévole pour la tenue des bureaux de vote aux élections Départementales et Régionales.

Pas de compétence particulière requise. Si vous êtes volontaire, merci de vous rapprocher du secrétariat de mairie (03 85 50 51 18). Nous comptons sur votre participation !

Nuisances sonores

Le décret n° 2006-1099 du 31/08/2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage précise les horaires de tonte : **jours ouvrables, du lundi au vendredi**, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30. **samedi**, de 9h à 12h et de 15h à 19h ; **dimanche et jours fériés**, de 10h à 12h

Cette réglementation concerne tonte de pelouse et toute activité bruyante de jardinage et de bricolage. Outre les tondeuses à gazon, tracteurs de pelouse, robots de tonte, elle s'applique aussi aux coupe-bordures, taille-haies, débroussailleuses, tronçonneuses, scarificateurs, motobineuses, motoculteurs, aspirateurs et souffleurs de feuilles, broyeurs de végétaux, mais également aux perceuses, raboteuses, scies électriques et autres nettoyeurs à haute pression.

Les tailleurs de pierre ne sont pas des cloches

C'est lors de la rédaction de la première matrice cadastrale de la commune de Tramayas que l'erreur de graphie du mot les Carillons s'est produite au détriment de l'original les Carrions.

Le plan cadastral géométrique avait précédé cette matrice et avait été terminé par les géomètres Thimels et Laverpillère sur le terrain le 25 avril 1837.

Les deux volumes de la matrice ont été terminés le 28 janvier 1839. Les informations de la matrice ont été relevées pendant la deuxième moitié de 1837 et en 1838. Par l'interrogation des habitants proches des lieux dont il fallait recueillir la nomination.

Il est certain qu'avec la réponse orale énonçant les Carrions, on a alors écrit les Carillons, pensant à une mauvaise prononciation des locaux, et, ou, en ignorant l'existence du mot carrions.

J'avais été alerté par cette étrangeté, et il y a une trentaine d'années, Emile Desplaces de Champvent m'avait dit en riant, mais les carrions, c'est les tailleurs de pierre !

Plus tard d'autres anciens de Champvent me confirmeront cette prononciation de carrion, madame Marie Rozier Bravard, Marcel Augoyat ...

Hypothèse confirmée par l'étymologie qui présente le mot carrion comme un surnom, probable dérivé de carrier, celui qui extrait, taille les pierres.

Quatre maisons étaient concernées, deux après le virage de la combe, existant toujours, (correspondant aux deux maisons des frères Augoyat, aujourd'hui Armand Pardon) et deux à la lisière de la propriété Potier, ancienne maison Flaven, qui ont été détruites (celles de Larochette et Pollet tailleurs de pierres aussi).

Les dix-sept parcelles concernées par cette nomination, petites à très petites, se trouvent dans la section D, feuille 2, elles sont numérotées de 142 à 157. Elles portent le nom des Carillons, et ceignent exactement les quatre maisons des carrions. Leurs propriétaires sont pour les trois quarts ces derniers.

Les Carrions ou Carillons s'étendent donc de la maison actuelle d'Armand Pardon jusqu'à l'ancienne maison de Monsieur Flaven, à main gauche du chemin en côte les séparant (dit encore aujourd'hui chemin de la Pollette, en mémoire de la veuve Pollet qui habitait encore en haut à la fin du 19ème siècle).

L'implantation de cet écart et l'installation de familles de tailleurs de pierres n'a rien de fortuit en cet endroit, de la maison Augoyat jusqu'à une des deux grandes carrières de la montagne des Justices il y a seulement quelques dizaines de mètres pour se mettre au travail.

Il faut dire l'extrême importance des toponymes, qui sont une trace irremplaçable pour connaître l'histoire, la géographie, la géologie et les activités du passé etc...

L'occupation des sols par les hommes induit toujours leur nomination et celle-ci n'est jamais fortuite, elle est souvent oubliée, et fait facilement l'objet de contresens.

D'autre part l'omniprésence des carrières et des tailleurs de pierres dans l'histoire de Tramayes doit être rappelée car la mémoire s'en perd. Le commerce et les tailleurs de pierres sont les deux éléments qui ont fait de la commune plus qu'un village mais un bourg important entre la Saône et la Loire.

Reparler des carrions en fournit une bonne occasion...

Post Scriptum : il y a aussi quatre petites parcelles aux Roches nommées le Carillon, situées juste au-dessus de la place du hameau, surtout à l'aplomb de l'ancienne grande carrière, à quelques mètres du front de taille de celui-ci !

Jean-Luc Burnot

PETR (rendez-vous de conseil à la rénovation sur le territoire)

* **Les permanences** ont lieu le troisième jeudi du mois de 9h à 12h à la mairie de Tramayes – 29 rue Neuve, Et le premier mardi du mois de 13h30 à 16h30 à MATOUR

Conseil téléphonique ou rdv à Mâcon sinon.

Pour pouvoir préparer les permanences, il est préférable que les particuliers prennent contact en amont de leur passage glecoint@maconnais-sud-bourgogne.fr 03 85 20 91 54

***Aide à la décision pour des particuliers souhaitant installer des panneaux photovoltaïques**

A partir du premier juillet la Communauté de Communes met en place gratuitement, via le PETR, une structure permettant aux particuliers intéressés par une installation photovoltaïque, d'avoir des éléments d'une étude neutre et indépendante.

Pour cela il suffit de joindre le PETR (Mr Quentin LE COINT - glecoint@maconnais-sud-bourgogne.fr - 03 85 20 91 54) afin d'expliquer votre projet et de prendre rendez-vous lors d'une permanence à TRAMAYES ou MATOUR.

Mise à l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'enquête publique relative au PLUi de l'ex CC du Mâconnais Charolais sera organisée du lundi 28 juin au vendredi 30 juillet prochain

Le commissaire enquêteur, Monsieur Christian FICHOT, tiendra permanences selon le tableau suivant :

Lundi 28 juin à Tramayes de 9 à 12 heures **ouverture de l'enquête publique**

Vendredi 2 juillet à Pierreclos de 14 à 17 heures

Mardi 13 juillet à Tramayes de 14 à 17 heures

Vendredi 23 juillet à Pierreclos de 14 à 17 heures

Vendredi 30 juillet à Trambly de 9 à 12 heures **clôture de l'enquête publique**

Un registre d'enquête publique avec dossier sera disponible à Pierreclos - Trambly et Tramayes.

Le dossier numérique est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.scm71.com/au-quotidien/urbanisme/plui-ex-ccmc>

Assistance sociale sur rendez-vous 03/85/59/03/18

Permanences de la Maison de Services Au Public

Mercredi de 14 heures à 17 heures et vendredi de 9 heures à 12 heures, à la mairie.
En raison du contexte sanitaire il est préférable de prendre RDV au 06 77 30 29 81

Calendrier des manifestations :

Samedi 26 et dimanche 27 juin, fête patronale : retraite aux flambeaux et feu d'artifice le samedi, et fête foraine samedi et dimanche.

Samedi 3 juillet, tournoi de foot semi-nocturne

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE TRAMAYES

Suite à la distribution de nos calendriers, nous tenons à remercier l'ensemble de la population pour sa générosité.

Nous remercions également Carrefour express, tabac presse 'Chez Damien', Julie fleurs et Guérin Primeur pour avoir réceptionné des dons de nos calendriers.

Dans cette période toujours incertaine, nous vous tiendrons informés ultérieurement s'il est possible d'organiser le concours de pétanque du 14 juillet.

A la mi-juin une tombola sera mise en place dans des commerces Tramayons.

En attendant, prenez soin de vous.

GRENIER AUX LIVRES

Le grenier aux livres rouvre ses portes !

Les histoires depuis si longtemps confinées ont hâte de circuler à nouveau pour vous inviter au rêve, à la culture et à bien d'autres choses ...

Afin que le partage vive joyeusement, c'est avec plaisir que nous acceptons les dons, de livres, CD, DVD, et jeux de société.

Une question, une demande, une idée ? N'hésitez pas ! contactez-nous et papotons en ! Au plaisir de vous accueillir prochainement...

Horaires : De 10h à 12h le samedi,

lieu : au-dessus de la bibliothèque de tramayes.

Accès : par l'entrée de la bibliothèque. Participation libre.

Respect des règles sanitaires en vigueur.

L'équipe du grenier : Sonia – contact 0695603994